

## **GE\_GERICHTE ACJC/719/2008 vom 16. Juni 2008**

GE Cour de justice, 2008-06-16, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACJC\\_719\\_2008](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_719_2008)

FR: GE\_GERICHTE ACJC/719/2008 du 16 juin 2008

IT: GE\_GERICHTE ACJC/719/2008 del 16 giugno 2008

### **Regeste**

Résumé: VALIDITÉ FORMELLE DE L'AVIS DE RÉSILIATION En cas de pluralité de bailleurs, membres par exemple d'une hoirie, le congé doit émaner de l'ensemble de ceux-ci. Compte tenu de l'incertitude du locataire au sujet de l'identité des bailleurs (en l'espèce, la régie n'a à aucun moment informé le locataire du remplacement de l'un de ceux-ci), l'invocation du vice de forme affectant le congé ne saurait être qualifiée d'abusive.

### **Volltext**

Résumé: VALIDITÉ FORMELLE DE L'AVIS DE RÉSILIATION En cas de pluralité de bailleurs, membres par exemple d'une hoirie, le congé doit émaner de l'ensemble de ceux-ci. Compte tenu de l'incertitude du locataire au sujet de l'identité des bailleurs (en l'espèce, la régie n'a à aucun moment informé le locataire du remplacement de l'un de ceux-ci), l'invocation du vice de forme affectant le congé ne saurait être qualifiée d'abusive.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL A LOYER; BAIL COMMUN; RESILIATION; FORME ET CONTENU

Normes: Normes: CO.266l; CO.266o

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.